Assemblée générale annuelle des parents

Année scolaire 2022-2023

14 septembre 2023, 19h00

COMPTE RENDU

1. **Mot de bienvenue**

   Monsieur Moisan souhaite la bienvenue à l'assemblée.

2. **Mot du président du Conseil d'établissement**

   Madame Laury Bédard nous entretient brièvement de son implication dans le milieu scolaire et de son expérience au sein du conseil d'établissement.

3. **Adoption de l'ordre du jour**

   Monsieur Mathieu Perreault propose l'adoption de l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité.

4. **Désignation d'une secrétaire d'assemblée**

   Monsieur Moisan désigne madame Diane Valiquette en tant que secrétaire d'assemblée. Aucune personne de l'assemblée ne s'y oppose.

5. **Adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle précédente**

   Madame Marylène Croft propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale de 2022. Adopté à l'unanimité.

6. **Nomination d'un président d'assemblée**

   Les parents présents à l'assemblée générale doivent nommer un président d'assemblée. Madame Laury Bédard propose Monsieur Moisan, directeur, pour tenir le rôle de président d'assemblée, rôle qu'il accepte.

Rôle et composition du CÉ (explication de la direction)

Monsieur Moisan explique brièvement le rôle du conseil d'établissement et apporte des précisions quant à sa composition. Un minimum de 5 rencontres est obligatoire. Les dates de ces rencontres seront fixées lors de la première rencontre du CÉ. La première rencontre se tiendra le 12 octobre 2023.

Élections des représentants des parents aux postes vacants du CÉ (3 postes de 2 ans)

Les parents mentionnés ci-dessous manifestent leur intérêt :

- Marylène Croft
- Mélissa Sabourin
- Paulin Arnaud Kontchou Tchouto
- Geneviève Fortier

Aucune élection n'est nécessaire, ils sont élus par acclamation.

7. Élection de représentants substituts au CÉ

Monsieur Mathieu Perreault manifeste son intérêt à titre de substitut. Il est élu par acclamation.

8. Élection d'un représentant au Comité de parents de la CSA

Il est convenu que madame Geneviève Fortier représentera le CE lors de la rencontre du 20 septembre. L'élection en tant que telle se tiendra lors de la première rencontre du 12 octobre.

9. Organisme de participation des parents (OPP)

Monsieur Moisan explique brièvement le rôle de l'OPP.

On convient à l'unanimité de ne pas former d'OPP

10. Levée de l'assemblée à 19h35.